

exécution décision prud'hommale

Par jn, le 15/05/2019 à 15:48

Bonjour,

Suite à une décision prud'hommale en référé, que se passe t-il si mon ex employeur refuse de payer?

J'envisage de faire appel à un huissier pour "saisie-attribution", comment celui-ci procède et que se passe-t-il s'il n'arrive pas à récupérer les sommes dûes?

Je vous remercie,

Cordialement